

## Numéro Spécial - Décembre 2022

Suite aux propos tenus dans la tribune de la « liste d'alternance Langogne dynamique » conduite par M. Patrick Renouard parue dans le bulletin d'information n° 36 de décembre 2022, M. Francis Chabalier, Président de la Communauté de communes du Haut Allier, a demandé à la commune de Langogne un droit de réponse, que vous trouverez ci-dessous. Je m'associe pleinement à celui-ci.

Marc Oziol, Maire de Langogne



« En préalable, je regrette vraiment que Gargantua soit qualifié d'«ogre local». Je mets ces propos sur le compte de l'ignorance et de la méconnaissance de ce personnage légendaire qui a profondément marqué la Lozère et particulièrement Langogne. Il symbolise des valeurs chères aux langonnais telles que la tolérance et le respect des différences, la culture, l'éducation, l'humour, le sens de la fête, la gastronomie... Nos jeunes de la classe et la Confrérie du Manouls Langonnais de Gargantua ont donc bien raison de le fêter et de le mettre en avant comme ont souhaité le faire les personnes qui ont participé à la consultation sur le nom de l'Espace Gargantua. Je laisse chacune et chacun apprécier ce comportement d'élus langonnais, méprisants pour notre histoire et nos valeurs.

Aucun élu de la Communauté de communes du Haut Allier n'est « parti en Croatie » dans le cadre des opérations Leader mises en cause dans la tribune de la liste conduite par M. Renouard dans le bulletin municipal de Langogne de décembre 2022. Cela suffit pour démontrer la malhonnêteté des accusations injustes portées contre les élus locaux.

Diffuser des informations qu'on sait être fausses dans le but de nuire c'est de la désinformation, de l'intox. L'article de la liste d'opposition pourrait être qualifié de diffamatoire car on devine aisément

que les allégations visent les élus de Langogne et de la Communauté de communes. La liste d'opposition conduite par un ancien magistrat qui affiche ses connaissances juridiques ne pourrait pas arguer l'ignorance. Cependant, en cette période particulièrement difficile, plutôt que d'engager immédiatement des poursuites judiciaires, rétablissons les faits et laissons chacun juger en toute connaissance de cause.

Pour celles et ceux qui souhaitent mieux connaître ces projets, très intéressants, injustement décriés, voici quelques explications :

Il convient de rappeler que l'association Terres de Vie, composée de quatre Communautés de communes de Lozère dont la CCHA, est un Groupe d'Action Local (GAL) ; c'est elle qui porte le programme LEADER mis en cause. Ce programme, pour lequel l'association est à nouveau candidate, permet de mobiliser des financements de l'Europe pour encourager des actions de développement durable dans les territoires et d'expérimenter de nouvelles formes de développement diffusées grâce aux échanges entre les GAL. Le L de Leader est la première lettre du mot Liaison. C'est dire si les échanges entre GAL sont encouragés et imposés au moment des candidatures. Le Gal Terres de Vie avait choisi deux sujets pour les opérations Inter-GAL :

les nouvelles énergies et la gestion des déchets. Qui pourrait prétendre que ce ne sont pas des questions d'actualité ?

Grâce au programme Leader, des entreprises, des prestataires touristiques, des collectivités, des associations de notre territoire ont pu bénéficier de subventions indispensables pour réaliser leurs projets. Au total, pour notre GAL, le fonds Leader a apporté 3 551 689 € de financements publics (dont 50% de l'Europe) à 152 porteurs de projets au cours du dernier programme 2016-2022.

En ce qui concerne ces deux actions Inter-GAL, elles nous permettent d'avoir une évaluation objective des expérimentations faites et donc de limiter les risques d'investissements dans ces domaines nouveaux mal connus. Très concrètement la CCHA a obtenu qu'un composteur d'une valeur de 27 000 € soit installé, gracieusement, au Centre Hospitalier de Langogne pour expérimenter ce matériel pilote. A partir du 1er janvier 2023, les biodéchets de la restauration collective devront être traités séparément des ordures ménagères et cela générera des surcoûts importants. C'est une inquiétude pour nos entreprises, qui apprécieront j'en suis sûr d'avoir un retour d'expérience local.

La contribution supplémentaire de la CCHA pour ce matériel s'élèvera à 1 972 € et, au total, pour ces deux opérations Inter-GAL la participation de la CCHA est de 5 000 € pour 7 ans de programme représentant 4% du coût de ces actions. Peut-on espérer une meilleure optimisation de l'argent public ?

Enfin, les personnes qui participent aux voyages d'échange entre GAL n'y vont pas pour se distraire mais elles assurent la diffusion des données recueillies. Pour renforcer l'Europe il faut que les Européens échangent et c'est une bonne chose que LEADER favorise aussi cela.

Concernant le voyage en Croatie mis en cause dans l'article, il n'y a pas eu de participation d'élus ou de techniciens de notre Communauté de communes. Cela n'était d'ailleurs pas prévu budgétairement. Pour des raisons d'organisation et de crise sanitaire le déplacement en Croatie auquel l'association Terres de Vie devait participer a d'ailleurs été annulé.

En résumé, cette tribune de la liste conduite par M. Renouard n'est qu'un ramassis de contrevérités. Elle distille de lourdes accusations, totalement fausses, sur l'usage de l'argent public de la part des élus. Ceci est très grave, car calomnier aussi injustement les élus, c'est porter atteinte à la démocratie.

L'information que je retiens, c'est que les auteurs de cette tribune n'ont rien à proposer, ni de critiques constructives à apporter sur nos actions d'élus.

Je les invite à nouveau à ne pas mettre en cause les actions de la Communauté de communes ou d'une association comme Terres de Vie dans le bulletin municipal de Langogne. Deux membres de la liste d'alternance Langogne dynamique sont élus à la CCHA, et ils ont tout loisir d'y participer, de s'y exprimer et d'entendre les explications. Mais je comprends que ce n'est pas la vérité des faits qui les intéresse ! »

Francis Chabaliér, Président de la Communauté de Communes du Haut Allier